

## **CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN**

### **Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023**

#### **Ordre du jour :**

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022**
- 3. Assermentations éventuelles**
- 4. Préavis municipal N°01/2023- Demande de crédit pour la révision du Plan d'Affectation Communal (PACom)**
  - 4.1 Rapport de la commission de gestion et finances**
- 5. Pétition contre l'adoption du plan d'affectation (PA) sis sur la parcelle 293**
- 6. Pétition de M. Daniel Emery contre l'adoption du Plan d'Affectation (PA) sis sur la parcelle 293**
- 7. Nomination d'une commission de 5 membres et 2 suppléants pour la révision du Plan d'Affectation Communal (PACom)**
- 8. Nomination d'une commission de 5 membres pour l'auberge communale**
- 9. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux**
- 10. Communication de la Municipalité**
- 11. Divers et propositions individuelles**

Le Président annonce une démission en la personne de Mme Fiona Blanchard ce qui porte à 37 le nombre des membres du Conseil Général.

#### **1. Appel**

Présents 28  
Excusés 6  
Absents 3

Mme le Préfet Chantal Thurin nous a attirer l'attention sur changement de la loi sur le règlement cantonal concernant le Conseil Général article 6 alinéa 2 du règlement, les membres absents 2 fois consécutivement sans motif valable seront réputés démissionnaires.

Le Président annonce une modification à l'ordre du jour au point 5 on se propose d'écouter M. Olivier Sauzet sur son interpellation sur les Grandes Vignes, et au point 9 la nomination d'une commission pour le projet de l'auberge communale.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil Général du 13 décembre 2022**

M. Daniel Emery demande de corriger la première phrase du dernier paragraphe du point 4 comme suit : << M. Daniel Emery **demande** le coût par habitant pour le SDIS.

Au point 6 M. Daniel Emery n'est pas sûr que 47 communes fassent parties de Région Nyon et que M. Stéphane Jayet soit responsable politique. La phrase est corrigée comme suit : << M. Stéphane Jayet, qui est responsable du dicastère tourisme Région Nyon>>.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

## **3. Assermentations**

Mme Del Riccio Valeria et M. Kilian Barraud se font assermenter.

Ceci porte le nombre des membres du Conseil à 39.

## **4. Préavis N°01/2023- Demande de crédit pour la révision du Plan d'Affectation Communal (PACom)**

M. Cédric Gremaud lit le préavis.

M. Olivier Sauzet lit le rapport de la commission de gestion et finance.

Le Président ouvre la discussion.

M. Daniel Emery demande pourquoi le calendrier point 6, l'étape 0 à lieu en avril 2023 alors que l'étape 1 à lieu en mars 2023.

M. Cédric Gremaud répond que le calendrier va- être repoussé et que le projet d'intention de la part de la Municipalité (étape 1) va être établi en parallèle de la démarche participative (étape 0).

Mme Danielle Collomb demande comment les habitants pourront donner leurs avis.

M. Cédric Gremaud précise qu'il y aura un tous ménages avec coupon réponse.

M. Georges Sintes propose que cela se fasse par mail, mais M. Cédric Gremaud répond que ce sera difficile vu que le tout-ménage aura un format A3.

Mme Danielle Collomb comment les résultats de cette participation seront communiqués aux habitants. M. Cédric Gremaud répond que ce sera sous la forme d'un 2<sup>ème</sup> tous ménages.

Le Président passe au vote.

**Le Préavis N°01/2023 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

**5. Interpellation de M. Olivier Sauzet concernant << les Grandes Vignes >> sur la parcelle 293.**

M. Olivier Sauzet lit son interpellation.

Le Président informe qu'une interpellation pour être discutée doit être soutenue par au moins 5 membres du Conseil.

Le Président passe au vote le nombre de 5 membres est largement atteint.

Le Président demande si on procède ce jour au débat ou au prochain conseil, la Municipalité qu'elle est prête à répondre aux questions immédiatement.

M. Stéphane Jayet prend la parole et répond point par point aux questions.

1. le projet sur la parcelle 293 est-il définitivement abandonné.

Oui la Municipalité l'a abandonné. Néanmoins le propriétaire de la parcelle 293 a recouru contre cette décision.

2. Si ce n'est pas le cas, quelles sont les procédures et/ou négociations en cours avec les propriétaires de la parcelle 293 ?

Même réponse qu'au point 1.

3. Au vu de ce qui précède, existe-t-il à ce jour encore des voies légales ou autres en cours qui pourrait contraindre la Municipalité à reprendre le processus de demande d'autorisation qui a été interrompu ?

Le propriétaire de la parcelle 293 a fait recours et la décision de la Municipalité pourrait-être annulée.

4. Si tel est le cas le projet de mise en place du nouveau PACom peut-il démarrer avant la fin de la procédure reliée au PA de la parcelle 293.

Oui de l'avis de la Municipalité. Les 2 objets ne sont pas dépendants l'un de l'autre.

5. Dans le cas où le projet est définitivement abandonné,

la Municipalité peut-elle requérir sans délai le démontage des gabarits ?

a. Oui la Municipalité a déjà fait cette démarche.

- b. La Municipalité a-t-elle l'intention d'exiger des propriétaires la plantation de vignes afin de respecter les recommandations de l'ISOS sur la protection du paysage du hameau de Tartegnin ?

Non, la Municipalité n'a pas le pouvoir d'exiger une plantation de vigne.

Le Président passe à la discussion.

M. Stéphane Jayet précise que ces réponses ont été faites en relation serrée avec l'avocat de la commune Maître Pittet. Ce sont des réponses formels et juridiques.

M. Georges Sintes demande ce que sont les recommandations ISOS pour un village. M. Stéphane Jayet répond qu'un village viticole doit avoir de la vigne mais une Municipalité ne peut exiger de faire planter de la vigne, car il s'agit de recommandations et non de directives.

Mme Véronica Evans demande des précisions sur le recours. M. Stéphane Jayet explique que les propriétaires ont fait recours contre la décision de la Municipalité. Une séance de conciliation va avoir lieu prochainement avec les avocats respectifs. Le Conseil sera tenu au courant au fur et à mesure des discussions. Le recours est fait en premier à la Municipalité et on peut aller au cantonal et encore plus loin encore.

M. Olivier Sauzet demande si nous pouvons exécuter les deux processus PA et PACom en même temps sans gaspiller nos forces et nos ressources financières pour des choses qui ne sont pas compatibles. En effet si la discussion devait aboutir en faveur des promoteurs, le règlement du PACom deviendrait inutile. A l'inverse, si le PACom définit certaines règles pour la parcelle 293, celles-ci auront une influence sur le PA.

M. Stéphane Jayet précise que la Municipalité a l'intention de dire ce que la commune aimerait avoir sur cette parcelle lors de la séance de conciliation de sorte que la parcelle puisse être intégrée dans le PACom.

M. Etienne Blanchard pourquoi on met en place en même temps le PACom et un PA pour cette parcelle. M. Stéphane Jayet répond, que la parcelle 293 sera intégrée la parcelle 293 dans le PACom.

M. Jean-François Déruaz ajoute que cette parcelle reste couverte par un PA spécifique ou intégrée dans le règlement en zone village, par exemple.

M. Olivier Sauzet persiste à croire que cette situation est source de grandes confusions dans le processus.

Mme Isabelle Maréchal demande dans le cas d'un recours positif de la part du propriétaire, la Municipalité a déjà pensé aux décisions qu'elle prendrait pour la suite de la procédure, M. Stéphane Jayet répond que oui.

M. Thomas Croisier demande s'il est possible de demander que la parcelle soit entretenue, vu qu'il n'y aura certainement pas de vigne plantée cette année.

M. Pierre-Alain Blanchard précise que l'année dernière l'épareuse a passé deux fois.

M. Stéphane Jayet précise que la Municipalité est attentive à ça et pousse dans ce sens, que cette parcelle soit gérée.

M. Jean-Daniel Quiblier rappelle qu'un propriétaire de vigne a la possibilité de laisser en friche pendant 10 ans.

M. Daniel Emery précise que la parcelle pourrait être en zone village ou villa et pourrait être redonnée à la viticulture. C'est tout l'enjeu du PACom, comme précisé par M. Jean-François Déruaz.

Le Président demande à M. Olivier Sauzet si on peut clore le sujet de cette interpellation, M. Olivier Sauzet approuve et clos l'interpellation.

**6. Pétition de M. Daniel Emery contre l'adoption du Plan d'Affectation (PA) sis sur la parcelle 293.**

M. Daniel Emery explique sa démarche : il a lancé sa pétition pour permettre à des personnes non éligibles dans le cadre du Conseil ou absentes de donner leur avis. Lors du dernier Conseil en décembre la recherche de signatures fut stoppée au vu des oppositions au PA. Malgré ce qui s'est discuté à l'instant, alors même que cette pétition pourrait sembler caduque, les démarches pour que le Conseil puisse en prendre connaissance ont tout de même été entreprises, par respect des personnes qui l'ont signées.

Le Président informe la suite à donner lors d'une pétition, c'est-à-dire d'y répondre et de former une commission qui l'étudie.

M. Daniel Emery décide de suivre la démarche par une commission qui étudie cette pétition.

Le Président propose la commission Grandes Vignes qui a déjà étudié le sujet, ce qu M. Daniel Emery accepte.

Le Président conclut que la commission Grandes Vignes fera un interview des pétitionnaires et rédigera un rapport pour le Conseil du 28 juin.

**7. Nomination d'une commission de 5 membres et 2 suppléants pour la révision du Plan d'Affectation (PA) sis sur la parcelle 293.**

M. Jean-François Déruaz propose M. Stéphane Berthet

Les membres suivants sont nommés par applaudissements

Membres

Mme Isabelle Barraud  
M. Stéphane Berthet  
Mme Danielle Collomb  
M. Nicolas Jaccoud  
M. Olivier Sauzet

Suppléants M. Jacques Seernels  
M. Jérôme Holdener

#### **8. Nomination d'une commission de 5 membres pour le projet de l'auberge communale**

M. Cédric Gremaud précise que la Municipalité a besoin de l'avis d'une commission pour étudier les adaptations par rapport au projet initial.

M. Jean-Daniel Quiblier propose Mme Mary Christine Fluri

Les membres suivants sont nommés par applaudissements

Membres M. Hervé Barraud  
Mme Valérie Blanchard  
M. Stéphane Berthet  
Mme Mary Christine Fluri  
M. Jean-Charles König

Suppléants Mme Josiane Blanchard  
Mme Isabelle Maréchal

#### **9. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux.**

**Enjeu :** M. Daniel Emery rapporte,

Préavis 01/2023 : Demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges primaires de Mont-sur-Rolle, du Maupas à Rolle, et Gilly en affichage numérique.

Le préavis a été accepté.

Préavis 02/2023 : Demande de crédit complémentaire de 53'739 frs au budget 2023 pour la mise en place des Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) en 2023.

Le préavis a été accepté.

Préavis 03/2023 : Demande de crédit pour rénovation fenêtres, armoires et parois de classes et sanitaires au collège du Martinet, bâtiment A et C.

Le préavis a été accepté.

**AIER :** M. Nicolas Jaccoud pas eu de séance.

**Région Nyon :** Mme Danielle Collomb pas eu de séance.

**ORPC :** Mme Isabelle Maréchal, L'ORPC a un nouveau commandant en la personne de M. Joel Tobler et n'a pas eu de séance.

## 10. Communications de la Municipalité.

Mme Sylvie Bois Mery remercie M. Daniel Emery pour les rapports sur ENJEU qu'il fait à chaque Conseil. Une séance a eu lieu avec les syndics et enfance et jeunesse, l'accent a été mis sur la communication. ENJEU c'est 250 personnes à l'heure actuelle.

M. Michael Chèvre, travailleur social de proximité qui officie dans 10 communes nous indique que depuis la pandémie les jeunes ados sont encore très fragiles, il a fait 13 passages à Tartegnin et vingt contacts avec nos jeunes, il était aussi présent lors du rallye de jeunesse.

Mme Heidy Herzog prend la parole.

La Municipalité a décidé avec l'accord de la DGMR, de changer la durée de stationnement avec disque à la Place du Collège et à la Place du Terroir ; elle passera de 4 heures à 2 heures. Entrée en vigueur : dès que les nouveaux panneaux seront posés ; soit probablement au courant du mois d'avril 2023.

Nous avons profité de l'occasion pour également commander deux panneaux sans issue. Ces derniers seront posés en même temps ; vers le Domaine des Chantailles et l'autre vers le bas du terrain de M. Serge Dentan.

M. Stéphane Jayet félicite les jeunes Hugo qui est là comme spectateur et kilian qui s'est fait assermenter pour leur investissement dans la commune.

La commune est dorénavant labellisée cybersafe, logo que nous pouvons utiliser sur les différents supports de communication. Le rapport d'audit de 12 pages peut être consulté par chacun. Il remercie la secrétaire et le boursier pour le travail effectué pour obtenir ce label.

Les horaires de la déchetterie sont passés le mercredi de 17h à 19h et une ressourcerie va ouvrir dans le cadre de la déchetterie, c'est-à-dire un endroit où on trouvera du matériel réutilisable et en état de marche.

On a pour but de valider le règlement des égouts pour la fin de l'année.

Région Nyon : le règlement sur la taxe de séjour est en réflexion et surtout très complexe. Son passage devant le Conseil aura lieu courant 2024.

## 11. Divers et propositions individuelles

M. Etienne Blanchard s'enquiert de l'avancement des travaux pour l'auberge communale.

M. Stéphane Jayet répond que la Municipalité est dans la phase finale des soumissions, et que le déménagement de l'administration est prévu dans quelques semaines. La commission gestion et finance a été convoquée pour les explications d'avancement du projet et c'est pour cela qu'une nouvelle commission auberge a été nommée pour les changements par rapport au 1<sup>er</sup> dossier. L'ouverture est prévue pour avril-mai 2024.

M. Jean-Charles König demande s'il y a de fortes augmentations.

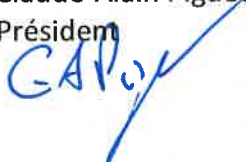
M. Stéphane Jayet répond qu'ils essaient de trouver des solutions pour optimiser certains coûts mais le dernier projet incorpore une véranda exploitable à l'année.

M. Stéphane Berthet demande au Municipal des espaces verts si les deux petits buissons vers l'arrêt de bus peuvent être remplacé par deux platanes.

M. Stéphane Jayet propose à M. Berthet de déposer une motion qui charge la Municipalité de présenter une étude ou un projet de décision sur cette demande.

Séance terminée à 21h10

Claude-Alain Piguet  
Président



Mary Christine Fluri  
Secrétaire

